



Jean-Roch Gaillet,
Directeur général de l'IFCE

Le besoin de recherche appliquée est important pour accompagner les mutations rapides que connaît la filière équine. Reconnu comme un lieu privilégié de dialogue entre les scientifiques et les organisations professionnelles, le conseil scientifique joue dans ce contexte un rôle majeur. Particulièrement attentif aux évolutions sociétales et à leur impact sur notre filière, il oriente en effet la politique de recherche et de développement menée au service des acteurs professionnels. Il permet ainsi l'émergence de nouvelles thématiques de recherche qui sont alors déclinées dans les différents appels à projet.

Conformément à son contrat d'objectifs et de performance 2018-2022, l'IFCE est devenu l'institut technique de référence au service des acteurs de la filière équine. La mobilisation du conseil scientifique dans l'orientation de la politique de recherche et de développement de l'établissement, de son programme de travail et des procédures d'évaluation de ses activités constitue un atout pour nous.

Cette année, une partie des membres de ce conseil, dont la richesse des travaux et des débats sont largement reconnus, sera renouvelée. C'est l'occasion pour moi de remercier l'ensemble des membres sortants de leur implication sans faille et de leur engagement au sein de cette instance. Je souhaite la bienvenue aux nouveaux membres qui s'engagent pour trois ans aux côtés du Président Étienne Verrier qui nous fait l'honneur de poursuivre sa mission pour un second mandat. Je l'en remercie !

Jean-Roch Gaillet,
Directeur général de l'IFCE

Renouvellement du conseil scientifique

Les membres du conseil scientifique de la filière équine sont nommés pour trois ans. Le nombre des mandats des rapporteurs est limité à trois. Une partie du conseil a ainsi été renouvelée en septembre 2020. Après un premier mandat à la tête du conseil scientifique, Etienne Verrier, sur proposition du Directeur général de l'IFCE a accepté de poursuivre sa mission par un second mandat.

Afin de prendre en compte la modification des domaines d'études éligibles, l'organisation par thématiques a été quelque peu modifiée. Ainsi, une thématique « infrastructures, matériels et outils » a été ajoutée et les deux thématiques transversales « innovation » et « développement » ont été supprimées. Les projets historiquement étudiés dans le cadre de ces deux thématiques seront réparties au sein des autres thèmes.

Composition

Pour ce mandat 2020- 2023, le conseil scientifique est composé de :

1 Président : Etienne VERRIER

11 représentants des filières (expression de la demande et opportunité des projets pour la filière équine) :

- France Galop : Mme Sonia WITTRECK, suppléante Mme Joëlle BARBIER
- Le trot : M. Thierry BESNARD, suppléant M. Arnaud DULUARD
- Société Hippique Française : M. Yves GAY, suppléant M. Guillaume De THORE
- Société Française des Equidés de Travail : M. Éric ROUSSEAU, suppléant Mme Clémentine BONNIN
- Fédération Française d'Équitation – équitation de loisir : M. Pascal MARRY
- Fédération Française d'Équitation – sport de haut niveau : Mme Sophie DUBOURG
- Association des Vétérinaires Equins Français : Mme Céline MESPOULHES, suppléant M. Jean-Marc BETSCH
- Fédération Nationale du Cheval : M. Pascal VIVIEN, suppléant Mme Armelle RENARD
- Fédération Nationale des Conseils des Chevaux : Mme Claire JUILLET, suppléant M. Hugues CALVIN
- Stud-Book Selle Français : M. Pascal CADIOU, suppléant M. Benoit CHAIGNE
- Fédération des éleveurs de Galop : Mme Bénédicte FERRY-ABITBOL, suppléant M. Tangy SALIOU

RAPPEL bases réglementaires

Dans le cadre de ses missions, l'Institut français du cheval et de l'équitation « propose et, le cas échéant, met en œuvre les grandes orientations de recherche et de développement ainsi que les programmes menés en collaboration avec d'autres ministères ou organismes ; il participe dans son domaine de compétence à la diffusion du progrès technique ». Pour appuyer dans ces actions, « l'établissement est doté d'un conseil scientifique ... organisé dans les conditions fixées par le conseil d'administration. Le conseil scientifique est consulté au moins une fois par an par le conseil d'administration sur le programme de recherche de l'établissement, les orientations de veille vétérinaire et la lutte contre le dopage animal ; il peut être consulté sur toute autre question scientifique. » (Décret n° 2010-90 du 22 janvier 2010).

11 rapporteurs thématiques (garant de la qualité scientifique des projets) :

- Comportement et bien-être : *Mme Alice DE BOYER DES ROCHES*
- Elevage, production et agroécologie : *Mme Fabienne BLANC*
- Equitation, performance et environnement du cavalier : *M. Jean-François ROBIN*
- Génétique et génomique : *M. Denis MILAN*
- Infrastructures, matériels et outils : *Mme Marie ORARD*
- Médecine sportive, travail et performance du cheval : *M. Didier SERTEYN*
- Médiation : *M. Jérôme MICHALON*
- Pathologie infectieuse et épidémiologie : *M. Christian DUCROT*
- Reproduction : *Mme Sylvie CHASTANT*
- Sciences humaines et sociales : *Mme Cécile DETANG-DESSENDRE*
- Toxicologie, médication et contrôle du dopage : *M. Pascal SANDERS*

8 représentants des partenaires (coordination des financements et des actions de recherche et de développement) :

- Ministère de l'agriculture : *M. Florent ROMAGOUX*
- Ministère des sports : *M. Frédéric DAMBIER*
- Fonds Eperon : *M. Jean De CHEVIGNY*
- GIS CENTAURE : *M. Romain PAILLOT, suppléant M. Pierre-Hugues PITEL*
- Groupe filière équine de L'INRAE : *M. Jean-Luc CADORE*
- Direction Générale de l'Enseignement et de la Recherche : *Mme Elisabeth LESCOAT*
- IDELE : *Mme Christine MOULIN, suppléante Mme Sophie BOYER*
- Assemblée Permanente des Chambres d'Agriculture : *M. Guy Estrade*

1 responsable de l'évaluation interne des travaux de R&D de L'IFCE : *M. Jean-Louis PEYRAUD*

2 personnes qualifiées :

- *Nomination en cours*
- *Nomination en cours*

3 invités permanents :

- Directeur général de L'IFCE : *M. Jean-Roch GAILLET*
- Responsable du développement à L'IFCE : *Mme Sophie DANVY*
- Directrice du développement et de la recherche de L'IFCE : *Mme Sandie JARRIER,*

Secrétariat général :

- *Mme Marion CRESSANT, responsable recherche à L'IFCE*

Missions et activités associées

Missions

Le conseil scientifique de la filière équine :

- Assure la coordination entre les socioprofessionnels et les équipes de recherche afin de définir une programmation de la recherche équine française en adéquation avec les besoins ;
- Assure la coordination entre les socioprofessionnels et les acteurs du développement pour valoriser les résultats de recherche ;
- Assure le rôle de conseil scientifique de la filière :
 - ◊ Rôle officiel de labellisation des projets pour faciliter l'obtention d'autres financements, notamment ceux émanant du fonds Éperon ;
 - ◊ Meilleure coordination des moyens d'intervention de l'IFCE et du ministère en charge de l'agriculture pour la recherche équine ;
 - ◊ Coordination avec les différents acteurs impliqués dans la recherche équine pour l'animation scientifique de l'ensemble des équipes de recherche et développement intervenant dans le domaine du cheval.

Activités

- Donne un avis sur la programmation de la recherche et du développement : expression des besoins ; définition des appels à projets de recherche,
- Coordonne des groupes de travail pour dynamiser les réseaux de recherche et/ou de développement autour des thématiques qui le nécessitent,
- Labellise des projets suite à un appel à projets de recherche et développement annuel (et si besoin des appels à projets spécifiques) et expertise scientifique des projets : labellisation pour le compte du ministère de l'agriculture, du fonds éperon, de l'institut Carnot « France Futur Elevage »,
- Labellise des projets de valorisation des résultats de recherche et de développement,
- Donne un avis sur l'évaluation a posteriori des comptes rendus des projets de recherche et développement,
- Donne un avis sur les programmes de R&D menés en propre par l'IFCE,
- Donne un avis sur toute autre question à la demande du Conseil d'administration et de la Direction générale de l'IFCE.

Fonctionnement

Le conseil scientifique de la filière équine se réunit en session plénière au minimum deux fois par an et autant que de besoin à la demande du Président du Conseil scientifique.

Le cas échéant, il établit des avis sur les questions qui lui sont soumises par le Président du Conseil d'administration ou le Directeur général de l'IFCE au cours d'une séance particulière ou dans le cadre des séances habituelles.

